



Le site de Chaumont domine la vallée de l'Arceau et le moulin de Mestré (2).

IVR52_20134900258NUCA

Auteur de l'illustration : Bruno Rousseau

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de Maine-et-Loire - Conservation départementale du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation